



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 10 février 2026

Le Conseil Municipal de la Ville de Guînes s'est réuni le 10 février 2026 (18h00) à la Salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BUY, Maire

<u>Etaient présents :</u>	MM.	Eric BUY	Maire
		Laurence CHARPENTIER	1 ^{ère} adjointe
		Fabrice PONTHEU	2 ^{ème} adjoint
		Edith JOLY	3 ^{ème} adjointe
		Valentin BAILLEUX	4 ^{ème} adjoint
		Patricia GREVIN	5 ^{ème} adjointe
		Guy SEILLER	6 ^{ème} adjoint
		Anne DECAESTECKER	Conseiller Municipal
		Jacques DENEZ	“
		Marie-Laurence BODART	“
		Jean-Michel DORET	“
		Julie MATTE	“
		André BRIEZ	“
		Alicia CROQUELOIS	“
		Jean-Charles LEMAITRE	“
		Vincent SAUVAGE	“
		Janine DEVIGNES	“
		Patricia LECOUSTRE	“
		Jean-Pierre RENIER	“
		Sabine CANLER	“
		Thierry COZE	“
		Cédric FASQUELLE	“
		Pierre MICHAUX	“
		(arrivé à 18h10 au cours de la question n°2)	
<u>Etaient excusés :</u>	MM.	Christian KERCKHOVE	Conseiller Municipal
		(ayant donné procuration à G. SEILLER)	
		Dominique LENEL	“
		(ayant donné procuration à L. CHARPENTIER)	
		Eric HOUDAYER	“
		(ayant donné procuration à S. CANLER)	
<u>Étaient absents :</u>	MM.	Jérémy PERON	Conseiller Municipal
		Fabiola BONIN	“
		Lucie MATTE	“

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Madame Edith JOLY est nommée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux questions supplémentaires :

Question n°4 : - FINANCES - Demande de subvention modificative au titre de la DSIL 2026

Question n°5 : - FINANCES - Demande de subvention modificative au titre de la DETR 2026

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'inscription de ces questions supplémentaires.

Etaient à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

Question n°1 : - Avenant n° 1 à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

La convention ORT/PVD de Guînes, conclue initialement le 2 décembre 2022 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser le centre-ville du territoire de la commune de Guînes.

Cette convention Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée pour une durée initiale allant jusqu'en mars 2026.

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT et dans le programme Petites Villes de Demain.

La convention ORT/PVD de Guînes peut être prorogée jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la commune de Guînes visant à proroger sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

FINANCES

Question n°2 : - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Artois Picardie : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de stockage restitution

Dans le cadre de la mise en conformité de son système d'assainissement, la commune doit réaliser un bassin de stockage restitution de 1000 m³ à proximité immédiate de la station d'épuration. Ce bassin aura pour rôle de permettre le stockage des eaux usées mélangées aux eaux de pluies en cas de forte pluie et de les restituer progressivement à la station d'épuration pour leur traitement.

Actuellement, en cas de fortes pluies, ces eaux polluées sont déversées au milieu naturel via des déversoirs d'orage situés rue Léo Lagrange et aux anciens abattoirs. Ce système permet d'éviter d'engorger la station d'épuration mais n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Il convient donc de lancer les études préalables et la mission de maîtrise d'œuvre relatives à la réalisation de cet équipement d'assainissement.

Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Artois Picardie peut financer ces études à hauteur de 50% de leur montant hors taxes.

Il vous sera demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau afin de financer ces études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Question n°3 : - Demande de subvention au Département du Pas de Calais au titre des amendes de Police pour la mise en place de feux récompense

Il vous sera demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif des amendes de police en vue du financement de deux feux récompense situés avenue de Verdun (RD 127) et rue Narcisse Boulanger (RD 215).

Le montant de cette opération est estimé à 32 707 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Question n°4 : - Demande de subvention modificative au titre de la DSIL 2026

Par délibération du 26 novembre 2026, vous m'avez autorisé à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour l'opération de création des ateliers des services techniques au sein de la friche SIDER selon les modalités suivantes :

N°	Nature de l'Opération	Montant HT	DSIL	Auto-Financement	Autres
1	Travaux de création des ateliers des services techniques au sein de la Friche SIDER	1 211 635,92€	302 908,98€ (25%)	242 327,18€ (20%)	666 399,76€ (55%)

Compte tenu de l'évolution du projet et afin de tenir compte du formalisme souhaité par la Préfecture, il convient de cibler la demande de subvention sur la partie du projet ayant fait l'objet de cette évolution, à savoir uniquement le bâtiment n°2 qui n'était pas prévu initialement au programme.

La nouvelle demande de subvention au titre de la DSIL 2026 est la suivante :

N°	Nature de l'Opération	Montant HT	DSIL	Auto-Financement	Autres
1	Travaux de création des ateliers des services techniques au sein de la Friche SIDER Bâtiment n°2	577 000 €	144 250 € (25%)	115 400 € (20%)	317 350 € (55%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Question n°5 : - FINANCES - Demande de subvention modificative au titre de la DETR 2026

Par délibération du 26 novembre 2026, vous m'avez autorisé à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour l'opération de création des ateliers des services techniques au sein de la friche SIDER selon les modalités suivantes :

N°	Nature de l'Opération	Montant HT	DETR	Auto-Financement	Autres
1	Travaux de création des ateliers des services techniques au sein de la Friche SIDER	1 211 635,92€	302 908,98€ (25%)	242 327,18€ (20%)	666 399,76€ (55%)

Compte tenu de l'évolution du projet et afin de tenir compte du formalisme souhaité par la Préfecture, il convient de cibler la demande de subvention sur la partie du projet ayant fait l'objet de cette évolution, à savoir uniquement le bâtiment n°2 qui n'était pas prévu initialement au programme.

La nouvelle demande de subvention au titre de la DETR 2026 est la suivante :

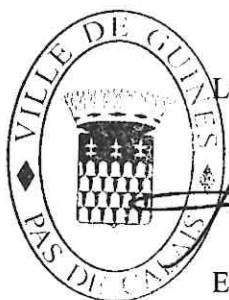
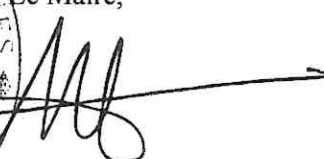
N°	Nature de l'Opération	Montant HT	DETR	Auto-Financement	Autres
1	Travaux de création des ateliers des services techniques au sein de la Friche SIDER Bâtiment n°2	577 000 €	144 250 € (25%)	115 400 € (20%)	317 350€ (55%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

QUESTIONS DIVERSES

☪

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-huit heures vingt.

 Le Maire,

E. BUY